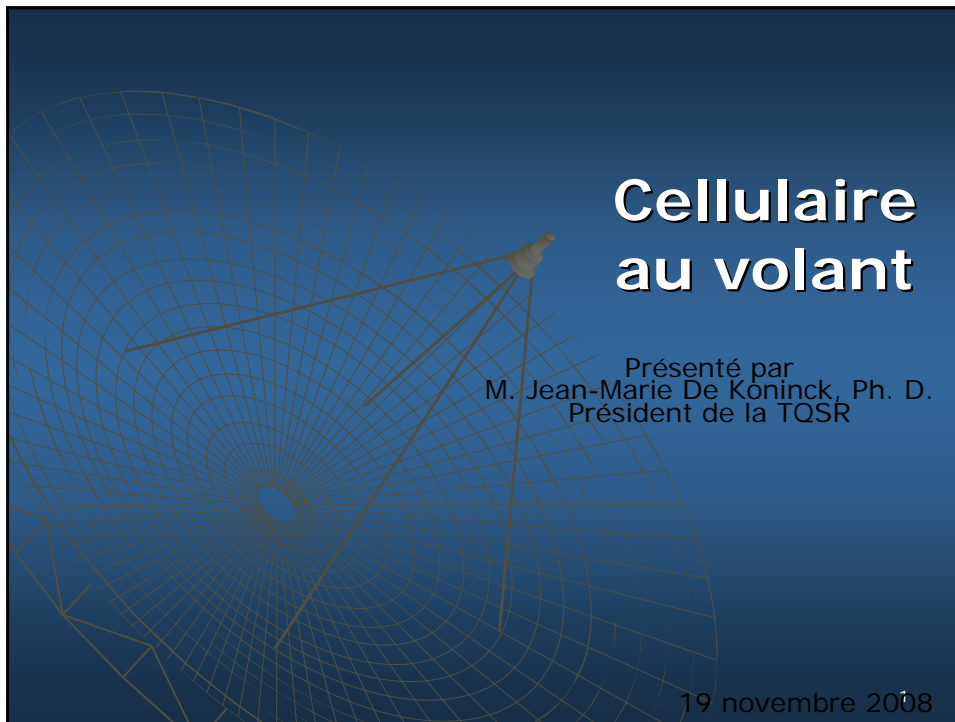


Cette présentation a été effectuée le 19 novembre 2008, au cours de la journée
« Des politiques basées sur des données probantes pour des décisions plus éclairées »
dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2008. L'ensemble des présentations
est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives/>.



Plan de la présentation

- **Données disponibles avant la prise de décision**
 - Disponibilité des données
 - Statistiques et sondages
 - Législation étrangère
 - Constats de la recherche scientifique
 - Recommandations d'autres partenaires
- **Commission parlementaire de mars 2006**
- **Table québécoise de la sécurité routière**
 - Démarche
 - Recommandation
- **Projet de loi no. 42**
- **Depuis décembre 2007**

2



Données disponibles avant la prise de décision

3

Disponibilité des données

Problématique récente : peu de données disponibles sur l'utilisation du cellulaire en lien avec une contribution à l'accident

- Rapport d'accident actuel ne permet pas de colliger toute l'information
- Aucune enquête terrain réalisée au Québec et au Canada

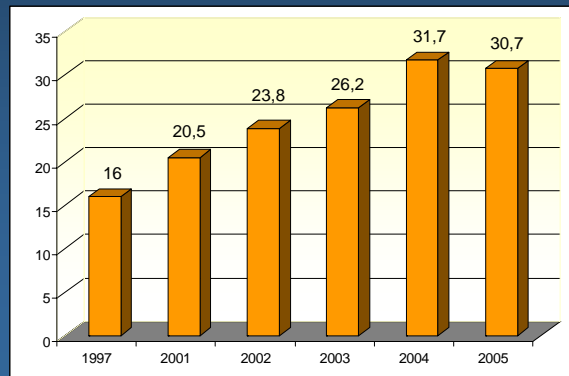
Toutefois, les sondages provinciaux et nationaux, de même que la recherche scientifique, ont permis de mettre en évidence certains faits préoccupants...

4

Utilisation du cellulaire au volant-statistiques

- **Canada**

- Le taux d'utilisation du cellulaire au volant augmente depuis 1997



5

Source: Beirness, D. (2005)

Utilisation du cellulaire au volant-statistiques et sondages

- **Québec**

- 2007: 4,5 millions de personnes possèdent un cellulaire
- **Comportement au volant** (sondage SAAQ 2005)
 - 2005 :
 - 49 % des conducteurs possèdent un cellulaire
 - 58 % l'ont utilisé en conduisant
 - Ceux qui l'utilisent le font sur une base régulière
- **Opinion publique**
 - 2006 (Sondage INSPQ) :
 - 93 % croient que l'utilisation du cellulaire au volant devrait être réglementée
 - » 49 % sont favorables à une interdiction complète
 - 2007 (Sondage SAAQ) :
 - 95 % pour la réglementation de l'usage du cellulaire en conduisant:
 - » 46 % interdiction complète
 - » 49 % interdiction du combiné

6

Utilisation du cellulaire au volant- Législation étrangère

- **Portrait international**
 - Plus de 50 pays ont légiféré pour encadrer l'utilisation du cellulaire au volant :
 - combiné uniquement
 - très peu de pays ont introduit une interdiction pour le système mains libres, cependant :
 - 17 États américains où l'interdiction est complète pour certains sous-groupes : conducteurs d'autobus scolaires et/ou nouveaux conducteurs.
- **Canada**
 - Terre-Neuve-et-Labrador (2003)

7

Utilisation du cellulaire au volant- Constats de la recherche scientifique

- Source importante de distraction cognitive et visuelle
- Affecte les habitudes et la performance de conduite :
 - en augmentant le temps de réaction au freinage dans une situation critique ou au moment de l'apparition d'un stimulus visuel
 - en réduisant le champ visuel
 - en augmentant le temps d'adaptation pour maintenir un distance sécuritaire entre les véhicules
 - en diminuant la détection des stimuli internes et externes
- La charge mentale n'est pas liée au type de dispositif utilisé :
 - Le mains libres ne représente pas une solution plus sécuritaire

8

Utilisation du cellulaire au volant- Constats de la recherche scientifique

- Par rapport aux non-utilisateurs, les utilisateurs du cellulaire au volant :
 - ont un **risque une fois et demie** plus élevé de commettre des infractions au Code de la sécurité routière
 - ont **38% plus de risques** d'avoir un accident de la route
- Le risque augmente avec la fréquence d'utilisation (jusqu'à 2 fois pour les grands utilisateurs)

9

Utilisation du cellulaire au volant- Recommandations d'autres partenaires

Certains partenaires se sont prononcés sur l'encadrement de l'utilisation du cellulaire au volant

- **Coroners (2004)**
 - Rapport d'investigation du coroner Claude Paquin (mars 2004) recommande :
 - d'inclure au Code de la sécurité routière une disposition pour interdire l'utilisation d'un cellulaire par le conducteur d'un véhicule en mouvement
 - 2004 à 2007: l'analyse des rapports de coroner permet de mettre en évidence que le cellulaire serait contributif dans une dizaine d'accidents mortels
- **Avis de santé publique (INSPQ, janvier 2007)**
 - Recommande l'interdiction complète du téléphone cellulaire au volant

10

Commission parlementaire Mars 2006

11

Commission parlementaire mars 2006

- Mandat d'initiative sur la sécurité routière
- Parlementaires représentant les trois partis présents à l'Assemblée nationale
- 4 thèmes étudiés :
 - Téléphones cellulaires
 - Vitesse excessive
 - Motocyclettes
 - Conditions hivernales
- Consultation auprès de 22 personnes et organismes; plus de 830 intervenants ont répondu à un questionnaire en ligne
- Recommandations sur le cellulaire au volant :
 - Apporter des modifications législatives afin de permettre uniquement l'utilisation de cellulaires de type « mains libres » lors de la conduite automobile, pour tout type de véhicule
 - Apporter des modifications législatives afin de permettre au conducteur d'un véhicule automobile d'utiliser les autres types de téléphones cellulaires, seulement lorsque le véhicule n'est pas en mouvement.
 - Conduire une vaste campagne de sensibilisation auprès des automobilistes sur les risques reliés à la distraction au volant et plus particulièrement à l'utilisation du téléphone cellulaire au volant.

12



Table québécoise de la sécurité routière

13

Table québécoise de la sécurité routière

- **Le mandat**
 - Faire des recommandations à la ministre des Transports pour améliorer la sécurité routière au Québec
- **Les 44 membres**
 - Associations d'usagers de la route
 - Milieu universitaire
 - Milieu municipal
 - Milieu policier
 - Ministères et organismes gouvernementaux concernés

14

Table québécoise de la sécurité routière - démarche

- **Le mode de fonctionnement**

- Prendre en compte les données, les connaissances existantes ainsi que les pratiques étrangères
- Considérer les préoccupations de l'ensemble des partenaires, pour créer la mobilisation
- Recherche de consensus
- Dépôt de recommandations

15

Table québécoise de la sécurité routière - recommandation

- **Recommandation de la Table (consensus des membres):**

- Favoriser l'introduction d'une nouvelle législation visant à contrôler l'usage du cellulaire au volant

- **Préoccupations soulevées:**

- Difficultés d'application si interdiction du mains libres : pour qu'une loi soit efficace, il faut qu'elle soit applicable
- Outil de travail, notamment pour l'industrie du transport de personnes et de marchandises, et pour l'industrie du taxi
- Besoin de documenter davantage cette problématique – modifier le rapport d'accident

16



Projet de loi n° 42

17

Projet de loi no 42

- Commission parlementaire en novembre-décembre 2007 :
 - Audition de 28 personnes et organismes
- Adopté en décembre 2007
 - **art.439.1 CSR** : « Une personne ne peut, pendant qu'elle conduit un véhicule routier, faire usage d'un appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique. (...) »
 - Entrée en vigueur de cette disposition : le 1er avril 2008
 - Période de 3 mois pendant laquelle les contrevenants ont reçu un avertissement à la place d'une contravention
 - Depuis le 1er juillet 2008, la sanction prévue est :
 - Amende de 80 à 100 \$, plus les frais
 - 3 points d'inaptitude

18

Projet de loi no 42

- Un pas dans la bonne direction

- Une mesure élaborée en prenant en considération les constats scientifiques, l'applicabilité et les impacts potentiels sur les entreprises et les travailleurs
- Permet de contrôler une partie de la problématique (la plus urgente)
- Applicable par les policiers
- La législation est accompagnée de messages de sensibilisation auprès de la population
 - SAAQ
 - MTQ : panneaux à messages variables

19



Depuis 2007

20

Depuis 2007

- Nombre de contraventions émises :
 - SQ: 2 422 (1^{er} juillet au 31 octobre 2008)
 - SPVM : 4 693 (1^{er} juillet au 31 octobre 2008)
- Nouvelle-Écosse a aussi légiféré pour interdire le combiné (2008)
- Ontario : législation en cours d'adoption

21

Conclusion

- Améliorer les connaissances :
 - Modifier le rapport d'accidents (en cours)
 - Poursuivre les réflexions qui permettraient de trouver des alternatives au cellulaire comme outil de travail
- Poursuivre la sensibilisation :
 - le dispositif mains libres représente aussi un risque pour la sécurité

22